

## **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026**

L'élaboration du budget primitif est précédée d'une phase préalable constituée par le débat d'orientation budgétaire, étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales.

### **⇒ Les objectifs du D.O.B.**

Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice,
- d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

### **⇒ Les obligations légales du D.O.B.**

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, par transposition des dispositions prévues pour les communes de 3500 habitants et plus, prévoit qu'un débat en Conseil syndical a lieu sur les orientations générales du Budget, dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci.

L'article 107 de la loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015, a voulu accentuer l'information des élus dans le cadre du débat d'orientations budgétaires. Le débat d'orientations budgétaires s'effectue conformément à la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », sur la base d'un rapport élaboré par le président sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

### **Présentation du Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois**

Le Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois (SyCoTeB) est un établissement public de coopération intercommunale (syndicat mixte fermé) créé par arrêté préfectoral le 21 décembre 2010.

Il a pour compétence l'élaboration, le suivi et l'évaluation du SCoT du Bergeracois. Au titre de la mise en œuvre du SCoT, il porte également le Plan Climat Air Energie Territorial.

### **Ressources humaines - Effectifs**

L'équipe technique est en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre du SCoT et du PCAET.

Elle est composée de 2 agents à temps plein :

Directeur : Christophe ANDRES

Secrétaire-comptable : Caroline IRAGNE

Elle prépare les actes du Président, les travaux du bureau ainsi que les délibérations du comité syndical. Elle met en œuvre les orientations et les décisions arrêtées par le comité syndical et le bureau.

### **Ressources matérielles**

Le SyCoTeB dispose d'un véhicule de service en LLD depuis 2025, d'un photocopieur, de moyens informatique et bureautique ainsi que du mobilier de bureau, ressources matérielles nécessaires au bon fonctionnement du syndicat.

## **Le bilan 2025**

Le budget primitif 2025 a été voté pour un montant de 269 136,44 € en section de fonctionnement et de 147 581,70 € en section d'investissement.

L'exercice 2025 s'est déroulé dans un contexte marqué notamment par l'engagement du Syndicat dans le programme LIFE Biodiv'France, une maîtrise des dépenses courantes malgré les tensions inflationnistes, le versement en septembre 2025 de **64 640 €** au titre du **Fonds vert PCAET** (acompte de 50 %).

Les excédents d'investissement issus des amortissements successifs se sont poursuivis, constituant une réserve mobilisable pour la révision du SCoT.

En fonctionnement, les participations des EPCI ont été maintenues à leur niveau de 2024.

## **Perspectives budgétaires 2026**

L'année 2026 verra le renouvellement des élus municipaux et de la gouvernance du SyCoTeB, étape importante pour assurer la continuité et la transmission des travaux engagés.

### **1. Finalisation de l'analyse des résultats du SCoT**

Cette analyse réglementaire est indispensable avant la relance de la révision du document. Elle permettra d'évaluer :

- La mise en œuvre des orientations du SCoT en vigueur ;
- La prise en compte des politiques publiques récentes ;
- Les évolutions territoriales, démographiques et environnementales.

### **2. Recrutement d'un animateur PCAET**

Ce recrutement, inscrit dans l'arrêté attributif du Fonds vert, viendra renforcer la capacité du syndicat à coordonner, animer et structurer les actions climat-air-énergie sur le territoire.

### **3. Élaboration de l'Observatoire de la biodiversité du Bergeracois**

Action inscrite dans l'Action 13.1 du PCAET, et désormais soutenue par le Fonds vert, son objectif est de :

- Développer une connaissance fine des milieux naturels ;
- Identifier les discontinuités de la Trame Verte et Bleue ;
- Faciliter les projets de renaturation ;
- Intégrer ces éléments dans la révision du SCoT.

### **4. Poursuite du programme LIFE Biodiv'France**

Le SyCoTeB bénéficiera en 2026 :

- d'un accompagnement méthodologique,
- d'outils mutualisés,
- d'un appui à l'intégration des enjeux biodiversité dans le SCoT.

Aucune dépense directe nouvelle n'est attendue, l'accompagnement étant déjà financé au niveau national et européen.

### **5. Relance de la révision du SCoT fin 2026**

Après finalisation de l'analyse des résultats, les travaux de révision pourront être relancés :

- Relance de la procédure de marché ;
- Positionnement par rapport au SRADDET Nouvelle-Aquitaine mis à jour ;
- Intégration du volet climat-air-énergie (SCoT-AEC).

Tout en assurant la continuité des services et des engagements du syndicat, l'accent sera mis sur la maîtrise des dépenses et l'optimisation des recettes.

Le SyCoTeB poursuivra la mise en œuvre des objectifs du SCoT en vigueur, le dialogue avec les maîtres d'œuvre et les EPCI en charge des documents d'urbanisme, le travail partenarial avec les Personnes Publiques Associées (Etat, Région, ...) et assurera la promotion du contenu du SCoT auprès des porteurs de politiques publiques pouvant contribuer à la réalisation de ses objectifs notamment dans le cadre des projets de mandatures (communes, E.P.C.I., ...) ainsi qu'auprès des porteurs de projets privés (habitat, développement économique...)

Les opérations qui résultent de l'application du SCoT s'inscrivent dans la durée, depuis l'émergence des projets jusqu'à leur réalisation effective.

Comme les années précédentes, une ligne de trésorerie sera souscrite à concurrence de 20 000 € auprès du Crédit Agricole.

**En fonctionnement**, une hausse du chapitre 011 est à prévoir avec l'inscription de dépenses nouvelles : paiement du solde de l'étude « analyse des résultats du SCoT » (17 085 €), dépenses relatives à l'élaboration de l'Observatoire de la biodiversité du Bergeracois (28 000 €).

Au chapitre 012, les dépenses augmentent avec les avancements d'échelon du personnel titulaire intervenus en août et septembre 2025, l'augmentation de 3 % de la cotisation patronale vieillesse CNRACL au 1<sup>er</sup> janvier 2026, et le recrutement en 2026 d'un animateur PCAET, en catégorie B, dont les salaires et charges s'élèveront à 35 000 €.

Compte tenu du résultat de fonctionnement 2025 estimé à 94 000 €, les dépenses de fonctionnement en hausse sur 2026, n'entraineront pas de changement dans les participations des EPCI par rapport à 2025.

**En investissement**, la procédure de révision du SCoT devant être relancée, par décision du comité syndical le 5 décembre 2023, des dépenses sont inscrites au chapitre 20, article 202 (élaboration et révision des documents d'urbanisme).

## 1) Les dépenses

### > Des dépenses de fonctionnement :

Elles correspondent aux dépenses engagées en fournitures et prestations, services extérieurs, frais de personnel, nécessaires au bon fonctionnement du syndicat à hauteur de **264 565 €**.

Les autres charges à caractère général s'élèvent à **26 512 €** et les charges financières (intérêts payés pour utilisation de la ligne de trésorerie) à **200 €**.

Les études SCoT et Plan Climat sont des dépenses d'investissement qui génèrent des amortissements pesant lourdement sur nos dépenses de fonctionnement. Si l'on y ajoute l'amortissement des autres biens du syndicat (matériel informatique/de bureau et mobilier) et des crédits en prévision de l'amortissement au prorata temporis des biens mobiliers inscrits dans le budget prévisionnel 2026, le total des dotations aux amortissements est de **31 239 €**.

### > Des dépenses d'investissement :

Il est prévu d'attribuer le marché "révision du SCoT du Bergeracois valant PCAET" au 2<sup>ème</sup> semestre, il y aura des frais d'annonce pour lancer le marché puis, le cas échéant, les premières factures des bureaux d'étude ayant remporté le marché : **139 000 €** sont donc inscrits au projet de budget.

Des dépenses en matériel de bureau et informatique sont également envisagées pour **1 700 €**.

Enfin, comme chaque année, les subventions d'investissement reçues pour l'élaboration du PCAET (approuvé en 2018) et la révision du SCoT (approuvé en 2020) seront "amorties" à hauteur de **11 081,70 €**.

## 2) Les recettes

> Des recettes de fonctionnement :

Les participations de partenaires financiers

Il n'y aura pas de demande de versement complémentaire du Fonds vert PCAET en 2026, les dépenses prévues étant couvertes par l'acompte de 50 % versé en 2025.

Les contributions des EPCI membres du syndicat mixte

Chaque EPCI adhérent supporte les dépenses correspondant aux compétences transférées au syndicat, relatives à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation du SCoT et du PCAET, ainsi que les charges de fonctionnement général de celui-ci. La participation des E.P.C.I., inchangée depuis 2023, déterminée annuellement par l'assemblée délibérante conformément aux statuts, est estimée à **219 000 €**.

La répartition prévisionnelle des participations entre les EPCI proportionnellement à la population, ne sera connue qu'en 2026 avec la parution des chiffres de la population totale INSEE au 1<sup>er</sup> janvier.

Pour mémoire, les participations étaient réparties comme suit en 2025 :

CAB (63 239 hab.) :	152 593,00 €
C.C Bastides Dordogne Périgord (18 935 hab.) :	45 689,35 €
C.C. Portes Sud Périgord (8 586 hab.) :	20 717,65 €

> Des recettes d'investissement :

La révision du SCoT sera cette année en partie financée par les excédents d'investissement générés par les amortissements depuis 2021 (**118 100 €**), le FCTVA (estimé à **142 €**), les autres recettes provenant de l'amortissement des immobilisations en cours (**31 239 €**).

DEPENSES FONCTIONNEMENT			
Chapitre 011		Budget 2025	Projet 2026
60	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS	<b>3 400,00</b>	<b>2 650,00</b>
60622	Carburants	1 200,00	1 100,00
60628	Autres fournitures non-stockées	200,00	200,00
60632	Petit équipement (enregistreur, câble...)	500,00	350,00
6064	Fournitures administratives	1 500,00	1 000,00
61	SERVICES EXTERIEURS	<b>33 422,07</b>	<b>71 215,00</b>
611	Contrats prestations services (SIG, Observatoire Biodiv)	4 100,00	26 000,00
61221	Crédit-bail mobilier (Location véhicule)	3 700,00	3 100,00
6132	Loyers bureaux SyCoTeB	6 800,00	6 800,00
614	Charges locatives	3 600,00	3 600,00
61551	Matériel roulant	1 000,00	500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers (Informatique, copieur)	1 000,00	1 000,00
6156	Maintenance site internet	1 650,00	1 700,00
6161	Primes d'assurances (multirisques)	1 800,00	1 830,00
6168	Assurance véhicule + CNP	7 672,07	7 700,00
617	Etude : Solde Evaluation du SCoT	0,00	17 085,00
6182	Doc générale et technique (abo presse)	500,00	300,00
6184	Frais de formation (site internet)	0,00	0,00
6185	Frais colloques et séminaires (RNS...)	1 600,00	1 600,00
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	<b>7 400,00</b>	<b>9 100,00</b>
6231	Annonces, insertions et publications	700,00	700,00
6232	Fêtes et cérémonies	300,00	300,00
6234	Réceptions	400,00	400,00
6236	Catalogues et imprimés COM Observatoire Biodiv	0,00	2 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	3 500,00	3 500,00
6261	Frais d'affranchissement	500,00	200,00
6262	Télécom	500,00	500,00
627	Services bancaires (frais ligne tréso)	300,00	300,00
6281	Concours divers (FNS, ATD)	1 200,00	1 200,00
Total chapitre 011		<b>44 222,07</b>	<b>82 965,00</b>
Chapitre 012			
63	IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS	<b>1 780,00</b>	181600 dont 35000 animateur PCAET
6332	Cotisations FNAL	80,00	
6336	CDG CNFPT	1 700,00	
64	CHARGES DE PERSONNEL	<b>142 428,00</b>	
64111	Rémunération principale	71 500,00	
64113	NBI	2 365,00	
64118	Autres indemnités	27 444,00	
64131	Rémunération non-titulaires	0,00	
64138	Gratification stagiaire - autres indemnités non-titulaires	2 200,00	
6451	URSSAF	11 100,00	
6453	Caisses retraites	25 900,00	
6455	Assurances du personnel (CNP)	0,00	
6456	Versement au FNC	1 200,00	
6458	Autres org sociaux (CDAS, CNAS)	719,00	
Total chapitre 012		<b>144 208,00</b>	<b>181 600,00</b>

65	AUTRES CHARGES DE GESTION	<b>26 510,00</b>	<b>26 512,00</b>
65311	Indemnités élus	23 500,00	23 500,00
65313	IRCANTEC	1 600,00	1 600,00
65811	informatique en nuage (nom de domaine)	205,00	207,00
65818	Redevances licences (AGEDI)	1 200,00	1 200,00
65888	Autres charges (arrondi fiscal)	5,00	5,00
66	CHARGES FINANCIERES	<b>200,00</b>	<b>200,00</b>
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	200,00	200,00
002	Déficit reporté	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	<b>22 000,00</b>	<b>2 300,00</b>
042	Opération d'ordre entre sections	<b>31 996,37</b>	<b>31 239,00</b>
6811	Dotations aux amortissements	31 996,37	31 239,00
		<b>269 136,44</b>	<b>324 816,00</b>

RECETTES FONCTIONNEMENT		Budget 2025	Projet 2026
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	<b>219 011,09</b>	<b>219 011,50</b>
744	FCTVA	11,09	11,50
74611	DGD Urbanisme	0,00	0,00
74718	Fonds vert PCAET (acompte)	0,00	0,00
74758	Participations des CC	219 000,00	219 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	<b>5,00</b>	<b>5,80</b>
75888	Produits divers (arrondi fiscal)	5,00	5,80
77	Produits spécifiques	<b>669,17</b>	<b>600,00</b>
773	Mandats annulés (Rembt charges locatives)	669,17	600,00
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	<b>11 081,70</b>	<b>11 081,70</b>
777	Subv. d'invest. Transférées compte résultat	11 081,70	11 081,70
002	Résultat de fonctionnement reporté	38 369,48	94 117,00
		<b>269 136,44</b>	<b>324 816,00</b>

DEPENSES INVESTISSEMENT		Budget 2025	Projet 2026
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	<b>134 800,00</b>	<b>139 000,00</b>
202	Frais réalisation documents urbanisme	134 800,00	139 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	<b>1 700,00</b>	<b>1 700,00</b>
21838	Autre matériel informatique	1 000,00	1 000,00
21848	Autre matériel et mobilier de bureau	700,00	700,00
<b>Total dépenses d'équipement</b>		<b>136 500,00</b>	<b>140 700,00</b>
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	<b>11 081,70</b>	<b>11 081,70</b>
13911	Subv d'invest transférées cpte résultat (Etat)	5 000,00	5 000,00
139158	Subv d'investt transférées au CR (CCBDP)	6 081,70	6 081,70
		<b>147 581,70</b>	<b>151 781,70</b>

RECETTES INVESTISSEMENT		Budget 2025	Projet 2026
10222	FCTVA	<b>0,00</b>	<b>142,00</b>
192	Plus ou moins-values sur cession (024)	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
001	Solde exécution investissement reporté	<b>93 585,33</b>	<b>118 100,57</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		
2802	Amortissement Frais d'études SCoT	19 562,71	19 562,71
28088	Amortissement PCAET	10 836,00	10 836,00
281838	Amortissement matériel bureau et informatique	850,00	440,00
281848	Amortissement du mobilier	747,66	400,42
<b>Total chapitre 040</b>		<b>31 996,37</b>	<b>31 239,13</b>
021	Virement de la section fonctionnement	<b>22 000,00</b>	<b>2 300,00</b>
		<b>147 581,70</b>	<b>151 781,70</b>